



Précisions sur offre d'achat

Par **fred987**, le **09/10/2011** à **21:24**

Bonjour,
je souhaite acheter un bien immobilier, je voudrais faire une offre d'achat par écrit, je voudrais savoir dans quelle mesure cela m'engage à acheter ?
Comment fait-il la rédiger pour se protéger ? Mieux-vaut il la faire par courrier ou par mail est-ce suffisant ? que faut-il indiquer dedans pour ce protéger si l'on ne souhaite plus concrétiser l'achat ensuite (raisons diverses ... emprunt refusé par exemple ou taux non correspondnat etc ...)
Merci.

Par **mimi493**, le **10/10/2011** à **00:35**

un mail n'a aucune valeur
La proposition d'achat acceptée vaut avant-contrat de vente, en d'autres termes, la vente est parfaite dès acceptation de l'offre d'achat : vous êtes irrémédiablement engagé à l'achat.
C'est pour ça que vous devez rédiger l'offre d'achat comme un compromis de vente, avec toutes les clauses nécessaires (conditions suspensives, délai, accord sur les paiements à venir comme la TF au prorata etc.)

Par **fred987**, le **10/10/2011** à **09:41**

Merci beaucoup pour votre réponse.
Pouvez-vous m'indiquer où je pourrais trouver un exemple type de rédaction de l'offre d'achat

(pour une maison) afin que je puisse m'en inspirer ? Peut-on en trouver un exemple fiable sur internet ?

Par **mimi493**, le **11/10/2011** à **05:40**

Cherchez un exemple de compromis de vente